

Commune de Sévérac-le-Château

Consultation d'opérateurs

**pour la conception, le financement et la construction d'un
Crématorium dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I. Nom et adresse officielle de l'organisme :

Commune de Sévérac-le-Château - 9 rue des Douves 12150 Sévérac-le-Château
Tel : 05 65 47 62 63 Fax : 05 65 47 60 19
contact@severaclechateau.fr
www.severaclechateau.fr

II. Date et heure limite de réception des offres :

Les offres devront être remises au plus tard :

Le 15/02/2010 à 12 h 00 dernier délai
--

III. Objet de la consultation :

La commune de Sévérac-le-Château a décidé de créer sur sa commune un équipement public funéraire consistant en un crématorium.

A cette fin, elle a décidé d'en confier la conception, la réalisation et le financement à un opérateur, ou à un groupement d'opérateurs, compte tenu de la spécificité technique d'un tel équipement.

La présente consultation a pour objet de retenir l'opérateur qui sera chargé de concevoir, financer et réaliser le crématorium, dans le cadre d'un ensemble contractuel conforme au cahier des charges joint au dossier de consultation (bail emphytéotique administratif régi par les articles L1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et convention non détachable de location « en retour » de l'équipement à la commune).

Cette consultation est le moyen pour la commune de Sévérac-le-Château de procéder en toute équité et transparence au choix du dispositif le plus approprié pour la réalisation d'un crématorium. Le choix de l'opérateur sera pris en fonction de sa capacité à formuler une proposition pertinente et adaptée aux conditions et critères inscrits dans le dossier de consultation.

IV. Contenu de la proposition à remettre :

Sur la base des documents fournis par la commune, listés en page de garde du dossier de consultation, les candidats devront obligatoirement envoyer ou remettre une proposition détaillée, sous pli cacheté, portant la mention « Réalisation d'un Crématorium – NE PAS OUVRIR ».

Cette proposition devra comporter les éléments suivants :

IV.a – Dossier de présentation du candidat :

- Les renseignements à fournir quant aux capacités professionnelles techniques et financières du candidat, c'est-à-dire les formulaires DC4 et DC7 téléchargeables sur le site www.minefe.gouv.fr (rubrique marchés publics) complétés, datés et signés ;
- Un dossier de référence présentant les compétences du candidat en matière de maîtrise d'ouvrage et les moyens humains et matériels de ce dernier ;
- Une note de motivation en 2 pages maximum expliquant les raisons et intentions et perspectives du projet.

IV.b - Dossier technique et architectural sur le projet :

- Une esquisse détaillée du projet architectural sur le terrain mis à disposition par la Commune ;
- Une note technique sur les caractéristiques physiques, qualitatives, dimensionnelles du projet ;
- Un tableau synthétique des surfaces et des stationnements ;
- Une perspective intégrant le projet dans son contexte paysager ;
- Un plan de façade ;
- Une note sur l'isolation acoustique de la salle de cérémonie et de remise des urnes conformément aux dispositions des articles D.2223-102 du CGCT ;
- Une note sur le fonctionnement du four de crémation et sur la ligne de filtration ;
- Une note sur les éléments de Haute Qualité Environnementale introduits dans le projet ;
- Le planning détaillé de réalisation de la construction.

IV.c : Dossier juridico-financier :

- Un calendrier détaillé des étapes du projet jusqu'à la mise en service du crématorium ;
- Une note exposant succinctement les modalités proposées par le candidat pour procéder de façon efficace à la mise en place de l'ensemble contractuel ;
- Un projet de bail emphytéotique, et un projet de convention non détachable de location « en retour », sous condition suspensive de conclusion d'une convention de délégation de service public ;
- Une offre financière comprenant : le montant du loyer annuel versé par l'emphytéote à la Commune, calculé sur un nombre d'années de 30 ans maximum, et le montant des loyers qui sera versé par la Commune à l'emphytéote dans le cadre de la convention non détachable de location « en retour ».

V. Critères de sélection des offres :

Les candidats seront classés, après examen des éléments constitutifs de leur offre mentionnés ci-dessus aux IV.a, IV.b et IV.c, suivant la pondération suivante :

- **Qualité de l'opérateur ou du groupement (20 %)**

A cet égard il sera porté une attention aux compétences en matière de maîtrise d'ouvrage, notamment en matière de réalisation d'équipements similaires, et à la qualité des moyens humains et matériels dont dispose l'opérateur ou le groupement.

- **Qualité Technique et architecturale du projet (30 %)**

La qualité technique et architecturale du projet sera appréciée en fonction des éléments énoncés au IV.b ci dessus.

Une attention particulière sera portée sur la partie architecturale du projet, son insertion dans le site, son organisation de fonctionnement général, sur l'intégration de la démarche environnementale ainsi que sur le délai et le planning de construction.

- **Qualité juridico/financière du projet (50 %)**

A cet égard, une attention toute particulière sera principalement portée sur le montant des loyers qui devront être reversés par la Commune, et sur le montant des loyers versés par l'emphytéote sur la durée totale du bail, ainsi que sur la pertinence de la mise en place du montage contractuel.

VI. Adresse à laquelle les plis doivent être envoyés/ Modalités de dépôt :

Les offres des candidats devront être déposées contre récépissé ou adressées par pli recommandé avec accusé de réception à :

**Commune de Sévérac-le-Château
9 rue des Douves
12150 SEVERAC LE CHATEAU**

Elles devront parvenir à destination au plus tard le 15 février 2010 à 12h 00. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les documents doivent être rédigés en Français, les offres établies en euros et hors taxes.

Les candidats doivent produire un dossier complet. **L'offre financière devra être datée, revêtue du cachet de la société, et signée par une personne habilitée à engager la société.**

La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

VII. Demandes de renseignements complémentaires :

Toute demande d'informations complémentaires relatives à la présente consultation devra être formulée par écrit à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse mentionnée en tête du présent règlement, et devra parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidats dans un délai de 5 jours après réception de la question écrite.

Important : Il appartiendra aux candidats ayant téléchargé le dossier sur le site Internet de la Commune de se faire connaître en confirmant (par courrier, par fax ou par mail) leur intention de déposer une candidature. A défaut, ils ne pourront être destinataires des renseignements complémentaires qui seraient le cas échéant adressés aux candidats.